
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 21 AVRIL 2016 À 11 H 30 AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Bruno Guilbault
Louise Poirier
Katy Dupuis
Raymond Rougeau
Renald Breault
Kimberly St Denis

Est absente :
Madame la conseillère,

Stéphanie Labelle



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maître Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent :

Monsieur François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-217 Il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance – Mot du maire
2. Adoption de l'ordre du jour

RÈGLEMENTS

3. Dépôt du certificat du registre – Règlement d'emprunt numéro 143 décrétant des travaux de pavage sur la rue des Cardinaux et décrétant une dépense et un emprunt de 149 168,16 \$
4. Dépôt du certificat du registre – Règlement d'emprunt numéro 144 décrétant des travaux de pavage sur une section de la rue Colomb (entre la 18^e Avenue et la rue Mazur) et décrétant une dépense et un emprunt de 64 527 \$
5. Dépôt du certificat du registre – Règlement d'emprunt numéro 149 décrétant l'acquisition d'un immeuble à des fins d'installations communautaires et autorisant une dépense de 775 000 \$ et un emprunt de 500 000 \$

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

6. Autorisation de signature - Entente – Festival de musique *Musifest Rawdon* — 12 et 13 août 2016

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7. Contrat de fin d'emploi – Directrice du service de la bibliothèque
8. Période de questions
9. Levée de la séance

RÈGLEMENTS

3. DÉPÔT DU CERTIFICAT DU REGISTRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 143 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA RUE DES CARDINAUX ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 149 168,16 \$

CONSIDÉRANT QUE le 12 avril 2016 le conseil a adopté le Règlement d'emprunt numéro 143 décrétant des travaux de pavage sur la rue des Cardinaux et décrétant une dépense et un emprunt de 149 168,16 \$;

CONSIDÉRANT QUE le 20 avril 2016, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 12 et que le nombre de personnes qui se sont inscrites pour demander la tenue de ce scrutin est de 0;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'emprunt numéro 143 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

16-218 Le secrétaire-trésorier dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 20 avril 2016 concernant le Règlement d'emprunt numéro 143 décrétant des travaux de pavage sur la rue des Cardinaux et décrétant une dépense et un emprunt de 149 168,16 \$, tel que préparé par la directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe.

4. DÉPÔT DU CERTIFICAT DU REGISTRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 144 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR UNE SECTION DE LA RUE COLOMB (ENTRE LA 18^E AVENUE ET LA RUE MAZUR) ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 64 527 \$

CONSIDÉRANT QUE le 12 avril 2016 le conseil a adopté le Règlement d'emprunt numéro 144 décrétant des travaux de pavage sur une section de la rue Colomb (entre la 18^e Avenue et la rue Mazur) et décrétant une dépense et un emprunt de 64 527 \$;

CONSIDÉRANT QUE le 20 avril 2016, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 14 et que le nombre de personnes qui se sont inscrites pour demander la tenue de ce scrutin est de 0;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'emprunt numéro 144 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

16-219 Le secrétaire-trésorier dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 20 avril 2016 concernant le Règlement d'emprunt numéro 144 décrétant des travaux de pavage sur une section de la rue Colomb (entre la 18^e Avenue et la rue Mazur) et décrétant une dépense et un emprunt de 64 527 \$, tel que préparé par la directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe.

5. DÉPÔT DU CERTIFICAT DU REGISTRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 149 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE À DES FINS D'INSTALLATIONS COMMUNAUTAIRES ET AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 775 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 500 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le 12 avril 2016 le conseil a adopté le Règlement d'emprunt numéro 149 décrétant l'acquisition d'un immeuble à des fins d'installations communautaires et autorisant une dépense de 775 000 \$ et un emprunt de 500 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le 20 avril 2016, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 500 et que le nombre de personnes qui se sont inscrites pour demander la tenue de ce scrutin est de 1;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'emprunt numéro 149 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

16-220 Le secrétaire-trésorier dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 20 avril 2016 concernant le Règlement d'emprunt numéro 149 décrétant l'acquisition d'un immeuble à des fins d'installations communautaires et autorisant une dépense de 775 000 \$ et un emprunt de 500 000 \$, tel que préparé par la directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

6. AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE – FESTIVAL DE MUSIQUE *MUSIFEST RAWDON*— 12 ET 13 AOÛT 2016

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise J.D. Productions S.E.N.C. souhaite présenter la première édition du festival de musique *Musifest Rawdon* sur le site de la plage municipale la fin de semaine des 12 et 13 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accueille favorablement et avec enthousiasme la venue de cet événement d'envergure sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT diverses demandes des organisateurs de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de ce festival sur le site de la plage municipale est conditionnelle à la signature d'une entente entre la Municipalité et les organisateurs.

16-221 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la tenue du festival de musique *Musifest Rawdon* sur le site de la plage municipale, la fin de semaine des 12 et 13 août 2016, sous réserve de la signature d'une entente entre la Municipalité et les organisateurs de l'événement.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir entre les parties, le cas échéant.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7. CONTRAT DE FIN D'EMPLOI – DIRECTRICE DU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-148 adoptée à la séance du conseil municipal du 8 mars 2016, laquelle autorisait le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, un contrat de fin d'emploi à intervenir avec la directrice du service de la bibliothèque, le tout dans le cadre des modifications à la structure organisationnelle de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre les parties et qu'un reçu-quittance et transaction a été signé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à honorer les engagements inclus à cette entente.

16-222 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à honorer les engagements inclus dans l'entente intervenue avec la directrice du Service de la bibliothèque et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et son amendement, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

16-223 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, Monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 11 h 33.

(S)

Me Caroline Gray
Directrice Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

(S)

Bruno Guilbault
Maire